

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 12 (1904)

Heft: 4

Artikel: À propos de la Croix-Rouge Suisse

Autor: Braun

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-548918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 2,50
 ÉTRANGER 1 an Fr. 4,—
 Le Numéro : 25 Ct.

ANNONCES

SUISSE la ligne 30 Ct.
 ÉTRANGER la ligne 40 Ct.
 Réclame : 4 Fr. la ligne.

ORGANE OFFICIEL DU COMITÉ CENTRAL
 de la Croix-Rouge Suisse, de l'Alliance des Samaritains
 et de la Société Militaire Sanitaire Suisse.

— Publication Mensuelle —

Directeur-Fondateur : Dr J. BRAUN.

Secrétaire de la Rédaction : Dr A. PUGNAT.

Rédaction et Administration : Genève, 8, Corraterie.

A PROPOS DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

Des faits récents prouvent d'une manière évidente l'utilité très douteuse de toutes ces manifestations pacifiques qui devaient être la caractéristique du début du XX^{me} siècle. Aussi ne devons-nous pas perdre de vue un seul instant la nécessité pour les différentes Sociétés de la Croix-Rouge d'être prêtes à parer à toute éventualité.

Je voudrais que nos associations sortent un peu de cette apathie superbe dans laquelle elles semblent se complaire et ne se retranchent plus derrière des calculs d'effectifs, des horaires de transports, des établissements d'hôpitaux qui ne sont justes que sur le papier. Que dirait-on d'un chef d'armée qui, muni de tous ses contrôles de corps, se déclarerait en mesure de parer à toute éventualité? Ce serait, je pense, un signe de témérité qui n'échapperait à personne et auquel on s'empresserait de parer.

Regardons un peu ce qui se passe dans la Croix-Rouge. Notre Société, de par ses statuts, doit se mettre à la disposition du service de l'armée. Ceci est fort simple, je dirai même trop simple, car personne ne semble avoir songé à faire autre chose, ni même s'être demandé comment toute cette organisation fonctionnerait? Or, peut-on admettre qu'une troupe qui n'aurait jamais fait d'exercice en commun, qui ne connaît ni ses chefs, ni même ce qu'on est en droit d'attendre d'elle, puisse du jour au lendemain s'improviser et espérer rendre des services utiles! On comprend le peu d'enthousiasme qu'éprouveront les chefs responsables aux mains de qui on viendra mettre un outil nouveau qu'ils ne connaissent pas et qu'ils n'ont même jamais eu l'occasion de voir fonctionner.

La majeure partie des membres de la Croix-Rouge Suisse estiment avoir fait preuve d'un intérêt suffisant en envoyant leur contribution annuelle

pécuniaire ; ils ne sont du reste pas préparés à faire autre chose, n'ayant pas reçu les connaissances spéciales indispensables à tous ceux qui veulent pouvoir donner des soins à des malades ou à des blessés. Un certain nombre d'adhérents à la Croix-Rouge Suisse font partie de sociétés de Samaritains et ont, par ce fait, reçu une instruction plus ou moins appropriée au rôle qu'ils auraient à jouer dans la réalité. Nous ne nous occuperons pas des membres de la Société militaire sanitaire, puisqu'ils font partie des troupes sanitaires de notre armée.

Etant donnés les faits que je viens de signaler, on voit dès l'abord qu'il est impossible à qui que ce soit de prévoir, d'une façon un peu positive, le nombre de secouristes volontaires qui viendraient se mettre à la disposition du service sanitaire de notre armée. D'un autre côté, les membres de sociétés de Samaritains n'ont fait que des exercices partiels, dans un terrain qu'ils connaissent bien, puisque les réunions samaritaines ont lieu dans le voisinage immédiat de la ville où fonctionne la section. Dans ces exercices, pour donner une certaine unité à la supposition qui sert de thème, on est obligé de faire faire à une partie des Samaritains des travaux qu'ils n'auraient pas à exécuter s'ils ne se trouvaient pas isolés, mais reliés à un service de première et même de deuxième ligne. D'un autre côté nos troupes sanitaires savent qu'en cas de mobilisation il leur serait adjoint des volontaires, mais ignorent en quel nombre et ne peuvent de ce fait avoir une notion, même approximative, sur l'emploi qu'il serait possible d'en faire.

Voici l'état actuel exposé très brièvement. On peut et l'on doit se demander s'il n'y aurait pas un moyen de remédier à un état de choses fort préjudiciable aux uns et aux autres. Je crois qu'un essai loyal devrait être tenté afin d'éviter des déconvenues dans un cas d'urgence.

Nous avons cette année des cours de répétition de landwehr qui ont lieu à Yverdon. Je pense que l'on pourrait demander aux différentes sections de Samaritains de la Suisse romande d'avoir à lever chacune du personnel en proportion du nombre de leurs membres actifs, afin de fournir le personnel nécessaire au fonctionnement normal d'un hôpital auxiliaire. Celui-ci comporterait un nombre de lits déterminés, selon la donnée qui servirait de base à l'exercice et se trouverait également placé dans des conditions se rapprochant le plus possible des exigences de la réalité. Par cet essai, on pourrait se rendre compte des ressources réelles de la localité, non plus telles qu'elles nous sont fournies sur le papier, mais telles qu'elles sont véritablement, sans apporter de trop grandes perturbations dans la vie de la population. Nous pourrions voir si le matériel que nous nous efforçons de réunir répond aux exigences que nous sommes en droit d'attendre de lui et surtout si notre personnel serait en mesure d'en tirer tout le parti désirable. Enfin nous serions à même de juger de la façon dont le personnel, chargé de la partie administrative, pourrait se sortir d'affaire.

Si nous prenons en considération le côté purement militaire de cet essai, nous sommes convaincus qu'il ne

pourrait y avoir que des avantages à en retirer. Nous n'avons que des notions très vagues, si même elles existent du tout, sur la liaison entre le service sanitaire actif et les secours volontaires. Les frottements, les rivalités, les doubles emplois, ne feront certainement pas défaut, et il serait bon de régler, d'une manière définitive, les rapports qui doivent exister entre ces deux divisions d'un même service. Il est certain que cette innovation sera une augmentation de peines et de responsabilités pour l'officier qui aura l'honneur de commander le cours de répétition ; cette mobilisation du personnel volontaire ne se fera pas sans entraîner des dépenses pour notre Société de la Croix-Rouge, mais nous sommes certains que ce serait là une tentative utile, nous osons même dire indispensable.

Nous ne sommes pas prêts, ni les uns ni les autres. Le personnel administratif indispensable n'existe pas et on ne peut l'improviser au dernier moment. C'est un cri d'alarme que nous poussons, n'attendons pas d'avoir subi des mécomptes pour enfin sortir de l'ornière où nous nous trouvons et marchons résolument de l'avant.

Nous sommes persuadés que ce ne sera pas en vain que nous ferons appel au dévouement de nos camarades, du moment qu'ils se rendront compte que cette tentative est utile et instructive.

Voici les grandes lignes de notre projet, nous reviendrons une autre fois sur les détails de sa réalisation.

(A suivre.)

D^r BRAUN.

L'ALIMENTATION DU SOLDAT JAPONAIS

L'alimentation du soldat japonais se rapproche beaucoup de celle du soldat annamite. Elle se compose d'une ration journalière de 1,091 gr. de riz brut et d'une allocation de 0 fr. 29 par homme et 0 fr. 40 par sous-officier. Cette allocation est destinée à l'achat des aliments en usage dans la classe populaire, à savoir :

Le poisson frais ou séché.

Le *tofou*, pâte de haricots fermentés, très riches en albumine.

Les légumes, tels que choux, raves (*daïko*), oignons, radis, cornichons, patates et herbes aquatiques.

Les mets spéciaux de l'Extrême-Orient, crevettes et homards, graines et tiges de nénuphar, gingembre confit, maïs grillé ou bouilli, champignons séchés, confitures de haricots rouges, prunes salées, concombres fermentés, etc.

Les pâtisseries, les fruits, et enfin les condiments indispensables dans la cuisine orientale pour masquer l'insipidité du riz et des viandes bouillies, tels que piment, poivre, safran, sauces fermentées, etc. La plus répandue de ces sauces est, au Japon, le *shoyou* ; elle résulte de la fermentation, non plus comme le *niocman* au Tonkin, du poisson salé, mais de la pâte de haricots.

Le riz cuit à la manière ordinaire, c'est-à-dire simplement gonflé par l'eau, se mange comme du pain et le remplace en effet, mais il ne renferme que 36,76 de parties solides, tandis que le pain en renferme 56,5 %. La quantité moyenne de riz décortiqué et non cuit que consomme un adulte est de 650 grammes par jour.